

**PARTICIPATION DU GROUPE DES ETATS D'AFRIQUE, DES CARAIBES ET DU
PACIFIQUE AU COMMERCE INTERNATIONAL**

**RAPPORT AU
TROISIEME SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT ACP
18-19 juillet 2002, FIJI**

Rapport * du secrétariat de la CNUCED
préparé à la demande du Secrétariat général du Groupe des Etats ACP

TABLE DES MATIERES

Introduction et résumé	4
I. Tendances internationales	5
II. Participation des états ACP au commerce international	5
1. Profil commercial des ACP	5
2. Tendances commerciales dans les ACP	7
3. Structure des exportations par produit de base et secteur	8
4. Structure des exportations par destination	9
III. Propositions et recommandations	11
1. Mesures à prendre au niveau national	11
2. Mesures à prendre au niveau régional	11
3. Mesures à prendre au niveau multilatéral	12

Annexes

Résumé

Les performances commerciales des Etats ACP en tant que groupe se sont rapidement développées pendant la seconde moitié du vingtième siècle. Jusqu'en 1980, l'expansion du commerce a suivi jusqu'à un certain point le rythme de croissance du commerce mondial. Ensuite, elle a rapidement ralenti, entraînant le recul progressif de la part des ACP dans le commerce mondial jusqu'à moins de deux pour cent. Parallèlement, on constatait une évolution sensible de la structure commerciale des ACP. Les pays africains ont diversifié peu à peu la structure de leurs exportations pour se tourner vers des articles manufacturés et des produits alimentaires transformés, tandis que les exportations de services commerciaux, et plus particulièrement les voyages associés au tourisme, devenaient de plus en plus une source majeure de recettes d'exportation dans les régions des Caraïbes et du Pacifique. La structure des exportations des ACP s'est également diversifiée du point de vue de la destination de ces exportations. Les marchés d'exportation traditionnels dans les pays développés, y compris l'Union européenne et l'Amérique du Nord, ont été de plus en plus remis en question et remplacés par d'autres destinations, en particulier les pays en développement. Parmi les marchés des pays en développement, ce sont les pays voisins dans chaque région qui ont vu grandir leur importance comme marchés d'exportation dans toutes les régions ACP. Il semble qu'une coopération régionale accrue et des échanges plus libres entre pays en développement en général et Etats ACP en particulier soient le facteur clé de cette expansion du commerce Sud-Sud. Par contre, le commerce interrégional entre les diverses régions ACP constitue le maillon le plus faible du réseau commercial des Etats ACP. Ce maillon faible nécessite des mesures de régularisation de la part du Groupe des ACP. Par ailleurs, la participation des Etats ACP au développement et à l'approfondissement des relations commerciales traditionnelles avec l'Union européenne et à l'intérieur du système commercial multilatéral, reste important pour le développement général du commerce des ACP et pour son intégration dans le système commercial international.

INTRODUCTION ET RESUME

1. Le rapport passe en revue les principales tendances, les traits spécifiques et la participation du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) au commerce international. Il souligne quelques-unes des principales caractéristiques structurelles sous-jacentes au commerce des ACP et, sur la base de ces analyses, il propose quelques recommandations pour renforcer la participation des ACP au commerce international.

2. Le commerce international a été le moteur de la croissance et du développement économiques pour toutes les nations. Depuis les années 50, le rôle joué par le commerce international dans le développement national s'est trouvé au centre du débat sur la politique de développement, et particulièrement en ce qui concerne l'approche de repli sur soi par rapport à l'approche tournée vers l'extérieur. La croissance économique rapide, dynamisée par les exportations et les investissements directs à l'étranger (IDE), que quelques pays d'Asie orientale et du Sud-est asiatique ont expérimentée, est considérée comme une preuve sérieuse du lien qui existe entre le commerce et le développement économique soutenu des pays en développement. Aujourd'hui, il est généralement admis que le commerce peut et devrait être facilité afin qu'il devienne le moteur permettant d'atteindre les objectifs de développement national.¹

3. Le commerce international s'est développé rapidement pendant ces cinquante dernières années. Toutefois, la répartition de la croissance commerciale entre Etats n'a pas été homogène dans les régions et les pays. La croissance et l'expansion rapides du commerce se sont limitées surtout à quelques pays - en particulier les pays développés - et ensuite à certains pays en développement à croissance rapide. Depuis 1980, il est frappant de constater que la part accrue du groupe des pays en développement dans le commerce mondial a été le moteur derrière la croissance du commerce international. Cependant, l'expansion des exportations s'est concentrée dans une poignée de pays en développement en Asie orientale et dans le Sud-est asiatique, pays qui ont d'ailleurs enregistré une croissance économique rapide pendant cette même période. La valeur totale du commerce des ACP a progressé rapidement entre 1950 et 1980, et elle a suivi dans une certaine mesure le rythme de croissance du commerce international dans son ensemble. Cette expansion du commerce s'est arrêtée après 1980, s'éloignant de plus en plus du rythme moyen de la croissance mondiale ; c'est ainsi que la part des ACP a reculé progressivement pour atteindre, en 2000, le cinquième de ce qu'elle était en 1950.

4. Parallèlement, on constatait une évolution sensible de la structure commerciale des Etats ACP. Les Etats africains diversifient peu à peu leur structure d'exportation en passant à des produits industriels et des produits alimentaires transformés à plus forte valeur ajoutée. Néanmoins, la région continue à dépendre fortement des exportations de denrées primaires (y compris les produits minéraux) et de matières premières agricoles, bien que leur importance ait diminué par rapport aux décennies précédentes. Les Etats des Caraïbes et du Pacifique se sont spécialisés davantage dans les échanges de services. Les exportations de services commerciaux,² en particulier les activités de services associées aux voyages et au tourisme, sont devenues de plus en plus une source majeure de revenus d'exportation. Les transactions internationales en services financiers et en assurances, tout comme d'autres services aux entreprises, représentent un secteur de services émergent - bien qu'embryonnaire - dans les pays des Caraïbes et du Pacifique. Cette évolution de la structure commerciale des Etats ACP souligne la nécessité pour les politiciens de promouvoir la compétitivité et les capacités de production des produits traditionnels, de soutenir la diversification horizontale et verticale des produits d'exportation ayant une valeur ajoutée et technologique plus forte pour le pays, et d'encourager le développement des produits de service.

5. La diversification naissante de la structure d'exportation apparaît également dans le réseau des partenaires commerciaux des Etats ACP. Leurs marchés d'exportation traditionnels dans les pays développés, plus particulièrement l'Union européenne (UE) et l'Amérique du Nord, ont été de plus en plus remis en question et remplacés par d'autres destinations, surtout dans les pays en développement. En tant que groupe, les pays en développement sont devenus un marché d'exportation majeur pour les Etats ACP. De plus, ces marchés se concentrent dans une même région. Les acteurs les plus dynamiques en Asie orientale et dans le Sud-est asiatique sont aussi d'importants marchés d'exportation. C'est pourquoi une part considérable des exportations des ACP est destinée aux "pays en développement", ce qui explique l'importance croissante du commerce intra-régional dans la sphère plus large du commerce Sud-Sud.³ Ce phénomène est dû en grande partie aux progrès

¹ Pour d'autres analyses, se référer à : CNUCED, *Rapport sur le Commerce et le Développement, 2002* (Nations Unies, New York/Genève, 2002, N° de vente E.02.II.D2).

² Y compris les services financiers, les assurances, les communications, les voyages, les transports, les services de construction, les services informatiques et d'information.

³ Pour les analyses sur les performances commerciales Sud-Sud, se référer par exemple à : CNUCED, *Problèmes*

réalisés dans la formation et la consolidation de groupes commerciaux régionaux et sous-régionaux au sein des régions ACP. Inversement, le commerce interrégional entre les différentes régions ACP représente le maillon le plus faible du réseau commercial des Etats ACP.

I. TENDANCES INTERNATIONALES

6. La valeur du commerce mondial des marchandises a été multipliée par 100 entre 1950 et la fin du vingtième siècle. Aujourd'hui, le total du commerce mondial des marchandises est d'environ US\$ 6.3 billions pour les exportations et de US\$ 6.5 billions pour les importations.⁴ Au cours des cinquante dernières années, le commerce mondial s'est développé chaque année en moyenne de 10.7 pour cent pour les exportations et de 10.6 pour cent pour les importations. Pendant les trois décennies de 1950 à 1980, le rythme de croissance des exportations a été légèrement plus rapide dans les pays développés (11.8%) que dans les pays en développement (10.8%). Depuis 1980, la croissance du commerce mondial s'est ralentie, mais elle reste solide, étant donné qu'elle augmente en moyenne chaque année de 7.0 pour cent pour les exportations et les importations. Pendant cette période, les pays en développement ont enregistré une expansion commerciale plus rapide que les pays développés, avec une croissance annuelle de leurs exportations (importations) de 7.8 (8.2) pour cent en moyenne, contre 7.3 (7.0) pour cent dans les pays développés. La croissance des exportations de marchandises a été plus rapide que celle du produit national brut (PNB), dans les pays développés comme dans les pays en développement. La croissance annuelle moyenne du PNB a été de 2.7 pour cent pour les pays développés et de 4.5 pour cent pour les pays en développement.

7. En 2000, les pays développés, en tant que groupe, représentaient environ deux tiers des exportations et des importations mondiales de marchandises (respectivement 63.9% et 67.3%). Les pays en développement représentaient un tiers ou moins (respectivement 32.1% pour les exportations et 29.1% pour les importations). En 2000, ces parts ont atteint, pour les pays en développement, des chiffres record depuis 1950. Toutefois, les performances commerciales n'ont pas été homogènes sur toute la période intermédiaire de cinquante ans. La part des exportations des pays en développement a reculé progressivement jusqu'au début des années 70, pour atteindre un plancher record de 18.4 pour cent en 1972 (72.3% pour les pays développés). Puis, l'amélioration des exportations, qui avait démarré au moment de la hausse du prix du pétrole, entraîna une augmentation de la part des pays en développement qui atteignit des niveaux élevés. Ces niveaux furent maintenus jusqu'au début de la crise de la dette au commencement des années 80, puis ils reculèrent tandis que les performances commerciales se détérioraient. Depuis 1986, les performances commerciales se sont constamment redressées et les parts ont atteint des niveaux record en 2000.

8. La part croissante du groupe des pays en développement dans le commerce mondial ne peut être assimilée à une expansion des performances commerciales dans l'ensemble des pays en développement ; elle concerne plutôt certains pays et régions. Un groupe de pays en Asie orientale et dans le Sud et le Sud-est asiatique est responsable de la part dominante de 62.5 pour cent du total des exportations internationales des pays en développement, suivi par l'Asie occidentale, comprenant les Etats du Golfe et du Moyen-Orient (12.9%), l'Amérique centrale et les Etats des Caraïbes y compris le Mexique (8.0%), l'Amérique du Sud (9.0%), l'Afrique subsaharienne, à l'exclusion de l'Afrique du Sud (3%), de l'Afrique du Nord (2.6%), de l'Asie centrale, des pays européens en développement (0.9%) et du Pacifique (0.2%). Globalement, les Etats ACP représentent environ 5.1 pour cent du total des exportations des pays en développement.

II. PARTICIPATION DES ETATS ACP AU COMMERCE INTERNATIONAL

1. PROFIL COMMERCIAL DES ACP

9. La valeur totale des exportations et des importations (biens et services) des Etats ACP en tant que groupe atteint respectivement US\$ 107 milliards et US\$126 milliards en 1999, ce qui représente environ 1.5 et 1.8 pour cent des exportations et des importations mondiales.⁵ Les exportations (US\$89 milliards) et les importations

liés à la coopération Sud-Sud (CNUCED/DITC/TNCD/7, Août 2001).

⁴ Sauf indication contraire, les données commerciales sont tirées des rapports de : CNUCED, *Manuel de statistiques 2001* (Nations Unies, New York/Genève, 2001, N° de vente E/F.01.II.D.24).

⁵ Parmi les 78 Etats ACP, les données commerciales ne sont pas reprises pour l'Erythrée, les Iles Marshall, la Micronésie, Niue, Palau et Tuvalu. De plus, aucune donnée n'est disponible sur les échanges de services

(US\$107 milliards) de marchandises représentent un peu plus de quatre cinquièmes du total des exportations et des importations, un pourcentage identique à la moyenne mondiale. Les 17 pour cent restants, soit moins d'un cinquième, représentent la part des échanges de services (exportations et importations),⁶ qui étaient d'environ US\$19 milliards en 1999 pour les exportations et les importations ensemble. En 2000, la valeur des exportations et des importations de marchandises atteignait respectivement US\$105 milliards et US\$115 milliards. Toutefois, les données complètes correspondantes pour les services ne sont pas disponibles. La balance commerciale totale est négative pour les Etats ACP, une tendance qui s'est maintenue depuis 1980. La valeur des importations n'a cessé d'excéder celle des exportations, entraînant en permanence une balance commerciale négative sur la même période. Les chiffres de 1998, qui sont les plus récents, indiquent un déficit supérieur à US\$ 20 milliards. Pris individuellement, on estime que seuls quelques rares Etats ACP ont affiché un excédent commercial en 1999, et plus particulièrement les principaux pays exportateurs de pétrole (Nigeria, Angola, Gabon, Trinidad et Tobago, Congo).

10. Il existe une forte diversité de taille et de structure dans les courants commerciaux des Etats ACP. Le niveau de participation des Etats ACP dans le commerce international diffère de manière significative d'une région à l'autre et à l'intérieur de ces mêmes régions. La répartition régionale du commerce entre les Etats ACP montre bien cette diversité. La plus grande part des exportations et des importations des ACP est due aux Etats africains, qui sont responsables ensemble de plus de 80 pour cent des échanges de marchandises et d'environ 70 pour cent des échanges de services. Le nombre absolu de pays mis à part, la quote-part dominante de l'Afrique s'explique dans une large mesure par la présence de deux grandes économies du Groupe des ACP, à savoir l'Afrique du Sud et le Nigeria. Ensemble, ces deux pays représentent plus de 40 pour cent du total du commerce des ACP, leur part dans le total des échanges de biens et de services des ACP atteignant respectivement 26 et 16 pour cent. Parmi les autres principaux acteurs du groupe, il y a la République dominicaine (4.5%), l'Angola (4.0%) et la Côte d'Ivoire (3.2%). A l'autre extrême, nous trouvons les petits Etats insulaires du Pacifique, qui représentent ensemble une minuscule fraction de 2 pour cent du total des échanges de marchandises des ACP. L'Afrique, à l'exception de l'Afrique du Sud et du Nigeria, représente environ 35 pour cent des échanges de marchandises des ACP et 25 pour cent des échanges de services. La part de l'Afrique dans les échanges de marchandises est supérieure à celle des échanges de services, ce qui indique une spécialisation relative dans les échanges de marchandises. L'opposé est vrai pour les Caraïbes et le Pacifique, où la part des échanges de services est plus forte que celle des échanges de marchandises. La part des échanges de services aux Caraïbes est deux fois plus importante que celle des échanges de marchandises et représente près d'un tiers du total des échanges de services des ACP (31%). En raison de sa petite taille et du nombre de pays, le Pacifique représente une part marginale des échanges de marchandises des ACP ; toutefois, sa part est trois fois plus importante pour ce qui est des échanges de services (soit 6 pour cent du total des ACP).

11. En termes de commerce par habitant, les ressortissants des Etats ACP sont responsables de transactions internationales d'une valeur moyenne d'environ US\$ 2,000 en 1999. Les pays à hauts revenus des Caraïbes et d'Afrique comptent parmi les négociants les plus zélés du groupe. Ces pays comprennent les Bahamas (US\$ 16,900 de commerce par habitant), Antigua et Barbuda (US\$ 14,400), les Seychelles (US\$ 12,400), la Barbade (US\$ 10,600) et Trinidad et Tobago (US\$ 6,200).⁷ Ensemble, ils représentent plus de 40 pour cent du total du commerce par habitant des ACP. A l'autre extrême, nous trouvons plusieurs Etats qui ont souffert ces dernières années de l'instabilité interne et de la guerre civile.

commerciaux pour Cuba, la République démocratique du Congo et Nauru.

⁶ Pour la définition des échanges commerciaux de services, voir CNUCED, *Manuel de Statistiques 2001*, op. cit.

⁷ Le chiffre moyen du commerce par habitant est de \$ 2,616 pour le monde ; pour les pays en développement, il est de \$ 974 ; et pour les pays développés, il est de \$ 11,710.

12. En dépit de la faible part des Etats ACP dans le commerce mondial global, celui-ci est important pour eux parce que leur économie est extrêmement dépendante du commerce international. Du point de vue de l'ouverture économique (le pourcentage du commerce dans le PNB), les trois régions ACP ont enregistré un taux d'ouverture plus élevé que la moyenne mondiale, soit 46 pour cent en 1999. Les Caraïbes et le Pacifique sont extrêmement ouverts au commerce international. Celui-ci représente 80 pour cent du PNB dans le cas des Caraïbes et dépasse même l'unité (114%) dans le cas du Pacifique. Ce taux d'ouverture augmente sensiblement la dépendance par rapport aux transactions internationales, ainsi que la vulnérabilité vis-à-vis des crises à l'étranger. L'Afrique (y compris l'Afrique du Sud et le Nigeria) est moins ouverte au commerce que les deux autres régions ACP ; cependant, son ouverture dépasse celle de la moyenne mondiale de 49 pour cent. Les petites économies (insulaires) du groupe des ACP affichent les structures économiques les plus ouvertes. Parmi elles, il y a la Guyane (235%), Nauru (210%), les Seychelles (176%), le Swaziland (164%) et le Congo (159%). De 1992 à 1999, l'ouverture économique a augmenté modestement dans les trois régions ACP. L'Afrique et les Caraïbes ont atteint leur niveau record vers le milieu des années 90, pour décliner ensuite vers la fin de la décennie. Le Pacifique a continué d'augmenter son ouverture bien au-delà du milieu des années 90.

2. TENDANCES COMMERCIALES DANS LES ACP

13. Pendant les deux dernières décennies, les échanges de marchandises et de services des ACP (exportations et importations) ont stagné en moyenne, affichant une modeste croissance annuelle de 0.7 pour cent. Les importations (biens et services) ont progressé plus rapidement que les exportations, et les échanges de marchandises (exportations et importations) ont augmenté plus rapidement que les échanges de services commerciaux. Le total des importations a augmenté au taux moyen annuel de 1.1 pour cent contre 0.4 pour cent pour les exportations. Les échanges de marchandises ont progressé au taux annuel de 6.1 pour cent, soit près de cinq fois plus vite que les échanges de services dont la progression a été faible (1.3%).

14. Le rythme généralement faible de l'expansion des exportations et des importations a joué un rôle déterminant dans le recul de la part des Etats ACP dans les exportations et les importations mondiales. Pendant la période 1980-1999, la valeur du commerce mondial a progressé au taux moyen annuel de 6.1 pour cent pour les exportations et de 6.0 pour cent pour les importations. Ainsi, la part des importations et des exportations des ACP dans le commerce mondial a reculé de deux tiers au cours de la même période, passant de 4.5 pour cent en 1980 à 1.5 pour cent en 1999 pour les exportations, et de 4.5 pour cent à 1.8 pour cent pour les importations.

15. Le fait marquant de la participation des ACP dans le commerce international pendant la seconde moitié du vingtième siècle a été le recul de leur part dans le commerce mondial (**voir illustrations 1 et 3 de l'annexe**). Alors que la valeur totale des exportations de marchandises des Etats ACP avait été multipliée par vingt par rapport à 1950, leur part dans les exportations mondiales a reculé en permanence et est passée de 7.1 à 4.7 pour cent en 1980, avant de diminuer encore pour atteindre 1.7 pour cent en 2000. La croissance des exportations a stagné après 1980, au moment où la valeur des exportations des ACP atteignait son niveau record en raison surtout de la flambée des prix et des volumes d'exportation des produits pétroliers. Les principaux exportateurs de pétrole du groupe des ACP sont Trinidad et Tobago, l'Angola, le Congo, le Gabon et le Nigeria. Etant donné qu'ils absorbent ensemble plus d'un tiers du total des exportations des ACP, le mouvement des exportations pétrolières a largement déterminé les fluctuations à court terme des exportations des ACP, en particulier depuis la fin des années 70, lorsque la volatilité des prix s'accrut sur le marché pétrolier. La valeur totale des exportations des ACP a diminué en termes absolus depuis 1980 et il fallut attendre le milieu des années 90 pour qu'elle revienne à son niveau de 1980.

16. Ventilées par région ACP, les Caraïbes furent touchées davantage par la tendance prolongée à la baisse (**voir illustration 3**). Leur part recula rapidement et de manière considérable pour atteindre 0.2 pour cent en 2002, ce qui ne représentait que le dixième du niveau de 1950 qui était de 1.7 pour cent. Depuis 1980, ce déclin rapide fut accompagné d'une baisse des volumes d'exportation en termes absolus ; en 2000, la valeur des exportations de la région était d'environ US\$ 10 milliards, soit la moitié du niveau de 1980. Les pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud et du Nigeria, ont enregistré une diminution progressive et constante de leur part dans les exportations mondiales de marchandises depuis 1950. Leur part a reculé de près de quatre cinquièmes pendant cette période, pour passer de 3.1 à 0.7 pour cent. L'Afrique du Sud a également vu sa part mondiale reculer rapidement d'environ trois quarts, pour passer de 1.9 à 0.5 pour cent. Le Nigeria fait figure d'exception face à cette tendance prolongée à la baisse des ACP, puisque sa part s'est maintenue autour des 0.3 à 0.4 pour cent jusqu'en 1990, sauf en 1980 où elle tripla pour dépasser 1.2 pour cent, suite à une plus forte demande de ses produits pétroliers exportés. Au cours de la dernière décennie, sa part a toutefois diminué d'un quart de sa valeur de 1950. La part de la région Pacifique s'est largement maintenue autour de 0.08 pour cent jusqu'en 1980,

suivant ainsi le rythme de la croissance mondiale des exportations. Mais depuis 1980, il est probable que leur part a enregistré une diminution rapide pour retomber à la moitié du niveau de 1950.

17. Pendant les trente années ultérieures à 1950, les exportations de marchandises des Etats ACP ont suivi, dans une certaine mesure, le rythme des autres régions en développement et celui du monde dans son ensemble (**voir illustration 2**). La moyenne simple des mutations annuelles moyennes pour les Etats ACP était respectivement de 9.6 pour cent environ pour les Caraïbes, de 9.4 pour cent pour le Pacifique et de 8.3 pour cent pour l'Afrique, contre une moyenne de 11.5 pour cent du total mondial et de 11.6 pour cent de la moyenne des pays en développement. Pendant cette période, la croissance la plus rapide parmi les Etats ACP fut enregistrée par les Bahamas (32.4%), la Mauritanie (23.9%), le Rwanda (17.5%), le Gabon (17.4%) et le Botswana (16.1%).

18. Echanges de marchandises : 1980-2000 : Au tournant de 1980, les exportations mondiales ralentirent, tout comme les exportations des ACP, mais ce ralentissement fut beaucoup plus sévère dans les régions ACP. Entre 1980 et 2000, l'expansion des exportations des Caraïbes fut quasi nulle, avec un taux de 0.05 pour cent, et le Pacifique enregistra un taux de croissance de ses exportations de 1.6 pour cent seulement. L'Afrique enregistra la plus forte croissance de ses exportations dans le groupe, avec 3.4 pour cent ; toutefois, ce chiffre atteignait moins de la moitié de la moyenne mondiale de 7.0 pour cent. Seuls onze Etats ACP suivirent le rythme de la croissance mondiale des exportations, dont la Guinée Equatoriale (21.9%), le Bénin (14.1%), les Seychelles (12.3%), le Lesotho (11.2%) et l'île Maurice(9.4%). La disparité entre les Etats ACP et le monde en ce qui concerne le rythme d'expansion des exportations fut telle que dans les années 80, la part des Etats ACP dans les exportations mondiales fut progressivement dépassée par celle de plusieurs pays en développement. Parmi ces pays, venaient d'abord les quatre nouveaux pays industriels en développement, suivis de la Chine et du groupe des pays de l'ANASE, dont Singapour (**voir illustration 1**).

19. La plupart des régions ACP se rétablirent lentement au début des années 90. Deux exceptions : les Caraïbes, dont la part recula régulièrement jusqu'à atteindre 50 pour cent de ce qu'elle était en 1980, et le Nigeria, qui fut touché par le recul des prix et de la valeur à l'exportation du pétrole. Le Pacifique a été la région qui a progressé le plus rapidement entre 1980 et le milieu des années 90. L'Afrique s'est redressée de manière régulière et, en 1997, elle dépassait de 50 pour cent la valeur de ses exportations. La croissance de l'Afrique du Sud est demeurée à son niveau de 1980. Cependant, toutes les régions sont restées largement à la traîne par rapport au rythme de croissance des exportations mondiales.

20. Services : 1980-2000 : Depuis 1980, les exportations de services des Etats ACP ont progressé de façon relativement plus régulière que les exportations de marchandises. Le rythme de croissance a été positif pour toutes les régions, et la valeur des exportations avait doublé en 1990 dans les Caraïbes et le Pacifique. La région du Pacifique en particulier multipliait par cinq la valeur de ses exportations en 1997, dépassant ainsi la croissance mondiale des exportations. Les Caraïbes avaient triplé la valeur de leurs exportations de services en 1996. L'Afrique (y compris l'Afrique du Sud et le Nigeria) s'est montrée la moins dynamique du groupe des ACP, puisque la valeur de ses exportations de services n'a progressé que d'environ 50 pour cent par rapport au niveau de 1980. Parmi les exportateurs de services les plus dynamiques, il y a l'Ouganda, l'île Maurice, la Dominique, les Comores et Saint-Kitts-et-Nevis.

21. La part totale des exportations de services des ACP dans le commerce mondial a reculé pour passer d'un peu plus de 3 pour cent en 1980 à moins de 1.5 pour cent en 2000. Toutefois, le flux et le niveau des mutations annuelles diffèrent de manière significative d'une région à l'autre. Le recul de la part des exportations de services des ACP est largement dû à l'Afrique, dont la part a rapidement diminué de deux tiers pour passer de 2.3 pour cent à 0.8 pour cent (**voir illustration 4**). En ce qui concerne les régions des Caraïbes et du Pacifique, leur part dans les exportations mondiales de services est restée plus ou moins stable, soit environ 0.6 pour cent pour la première et 0.1 pour cent pour la dernière.

3. STRUCTURE DES EXPORTATIONS PAR PRODUIT DE BASE ET SECTEUR

22. Les économies des ACP se caractérisent par une concentration dans les produits de base de production et d'exportation. Le nombre moyen des produits de base d'exportation (CTIS à 3 chiffres, sur 239) est de 13 pour les Etats des Caraïbes (1997), de 22 pour l'Afrique, y compris l'Afrique du Sud et le Nigeria (1997), et de 4 pour le Pacifique (1993). Alors que les chiffres indiquent un niveau de diversification plus faible dans les exportations des économies des ACP, des changements et une diversification notables dans la composition de ces produits de base sont intervenus dans toutes les régions, pendant les deux dernières décennies (**voir illustrations 5-8**).

23. Jusqu'il y a peu, les exportations de l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Sud et du Nigeria) dépendaient des denrées primaires, dont les combustibles, les produits minéraux et les matières premières agricoles. En 1980, la part des denrées primaires dépassait les quatre cinquièmes du total des exportations de la région. En 1999, les denrées primaires avaient été largement remplacées par les produits alimentaires transformés et les produits industriels. La part des produits industriels en Afrique du Sud est déjà importante puisqu'elle atteint 45 pour cent de ses exportations. Cette part dans les exportations a augmenté de 10 pour cent – avec quelques fluctuations – et ce sont surtout les produits alimentaires transformés qui ont été remplacés. Les exportations du Nigeria sont dominées par les combustibles, et leur structure n'a pas changé au cours des années 90. Pendant les deux dernières décennies, les exportations de marchandises des Caraïbes ont reculé de manière régulière en termes absolus. Les carburants étaient le principal produit d'exportation en 1980. Leur part a diminué de manière régulière au profit des produits manufacturés et alimentaires. Les données disponibles pour le Pacifique indiquent que les minerais et les métaux constituent les principaux produits d'exportation, tandis que la part des produits alimentaires reste faible bien qu'elle progresse malgré tout. A noter également la part réduite des matières premières agricoles et des produits industriels.

24. Les différences régionales sont particulièrement visibles en ce qui concerne les échanges de services. La part des exportations de services dans le commerce total d'un pays diffère d'une région à l'autre. Les exportations de services interviennent à hauteur de 11.7 pour cent dans le commerce total de l'Afrique, un pourcentage nettement inférieur à la moyenne mondiale de 19.0 pour cent et à la moyenne des ACP de 17.4 pour cent. Par contre, les exportations de services sont quasi identiques aux exportations de marchandises pour ce qui est des Caraïbes (46.3%). Les exportations de services sont tout aussi importantes pour le Pacifique, leur part étant de plus de 26.8 pour cent du commerce total de la région.

25. Les échanges de services ont pris de plus en plus d'importance dans les Etats ACP, avec certaines fluctuations régionales significatives dans la structure et le niveau de spécialisation. La part des services dans le total des exportations a progressé pour toutes les régions ACP, ainsi que dans l'ensemble du monde. La moyenne mondiale a quasi doublé pendant les deux dernières décennies pour approcher les 20 pour cent du total des exportations. La part de l'Afrique reste stable autour de 10 pour cent environ. L'évolution des Caraïbes et du Pacifique a été remarquable, étant donné l'augmentation considérable de la part des exportations de services dans le total des exportations. La part des Caraïbes a été multipliée par cinq par rapport à 1980 et atteint 50 pour cent du commerce total de la région. Compte tenu du recul des exportations de marchandises en termes relatifs et absolus, les Etats des Caraïbes se sont de plus en plus spécialisés dans les exportations de services. La région du Pacifique a également triplé sa part de services depuis le début des années 80, en dépit de fluctuations annuelles.

26. La croissance rapide des exportations de services aux Caraïbes est due principalement aux activités de services liées aux voyages (**voir illustrations 10-14**). L'augmentation des services de tourisme semble avoir distancé toutes les autres catégories, à l'exception des services financiers et des assurances. Ainsi, les recettes de voyages représentent environ 80 pour cent des exportations de services. D'autre part, le Pacifique enregistre une augmentation de ses exportations "d'autres activités", dont la part a triplé depuis 1980. L'importance des services de transport est restée stable, tandis que la part des services de voyage a reculé pour le Pacifique. Comme dans les Caraïbes, il y a eu une émergence notable des services financiers et des assurances en 1999. L'Afrique a considérablement augmenté sa part de services de voyage; ceux-ci sont devenus le principal secteur d'exportation de services, à la place des transports. La seule observation quant au Nigeria est une structure extrêmement volatile des exportations de services.⁸

4. Structure des exportations par destination

27. Au cours des deux dernières décennies, les marchés des grands pays développés ont été et restent les seuls partenaires commerciaux majeurs pour l'ensemble des régions ACP. En particulier, l'Union européenne a offert aux Etats ACP, depuis le début des années 60, des conditions privilégiées d'accès aux marchés, sous forme d'un accès au marché préférentiel et de protocoles relatifs aux produits de base, et ce dans le cadre des conventions successives de Yaoundé et de Lomé et, plus récemment, de l'Accord de Partenariat ACP-UE. L'importance de l'UE comme marché d'exportation diffère d'une région ACP à l'autre, et cette importance au sein des régions n'est pas restée identique au fil du temps. Une tendance remarquable et commune à toutes les régions ACP - bien qu'elle touche le Pacifique dans une moindre mesure – est la diversification de plus en plus grande des marchés d'exportation dans les régions et la part accrue des marchés des pays en développement dans les destinations

⁸ Toutefois, ceci est dû à certains problèmes relatifs aux données qui indiquent qu'en 1980, 80% des exportations de services étaient représentés par les transports, mais en 1999, les "autres activités" représentaient 80% des exportations de services.

d'exportation. Ce commerce Sud-Sud intervient de plus en plus au sein de chaque région ACP, dont la plus grande part est due au commerce intérieur des groupes sous-régionaux (**voir illustrations 15-17**).

28. L'importance de l'UE comme marché d'exportation a été fort marquée en ce qui concerne l'Afrique (à l'exception de l'Afrique du Sud). Au début des années 80, près de 60 pour cent des exportations totales de l'Afrique étaient destinées au marché de l'UE. Toutefois, l'importance du marché européen a progressivement diminué pour approcher 30 pour cent en 2000 (32.7%). Ce recul a correspondu avec une place plus importante prise par l'Amérique du Nord (29.4%) et les pays en développement (27.0%) dans les marchés d'exportation. En 2000, la répartition des exportations entre les trois destinations était telle que chacune représentait un tiers des exportations africaines. Parmi les marchés des pays en développement, figurent les deux régions principales, à savoir l'Afrique (y compris l'Afrique du Nord) et les autres pays en développement (surtout asiatiques), qui avec des parts de 10.4 et de 13.4 pour cent représentent respectivement environ 40 et 50 pour cent des exportations africaines vers le groupe des pays en développement. Depuis 1990, l'importance des deux catégories de marchés d'exportation a augmenté, mais le rythme est plus rapide pour d'autres pays en développement, dont la part a triplé par rapport aux moins de 4 pour cent du début des années 90. Le commerce intérieur des groupes sous-régionaux en Afrique, dont le COMESA, le CEEAC, le CEDEAO, le SADC, l'UDEAC et l'UEMOA, est responsable d'une proportion significative du commerce total en Afrique, et varie entre 48 et 90 pour cent de chaque groupe en 2001.

29. Dans les Caraïbes, les marchés voisins de l'Amérique du Nord ont absorbé la majeure partie de leurs exportations dans les vingt dernières années. L'Amérique du Nord a absorbé plus de 60 pour cent des exportations des Caraïbes ; ce pourcentage est toutefois passé à 40 pour cent en 2000. En ce qui concerne les destinations d'exportation de l'Afrique, le déclin de la part de l'Amérique du Nord est allé de pair avec la place plus importante prise par l'UE et les pays en développement, dont la part a doublé par rapport aux années 80 et approche, en 2000, 30 pour cent dans le cas de l'UE et plus de 20 pour cent dans le cas des pays en développement. En ce qui concerne les pays des Caraïbes, environ 85 pour cent du total de leurs exportations vers le groupe des pays en développement ont été absorbés par l'Amérique Latine et les pays des Caraïbes et, dans ce pourcentage, environ 65 pour cent sont dus au commerce intérieur au sein de la Communauté des Caraïbes.

30. En ce qui concerne la région du Pacifique – et bien qu'il faille tenir compte de fluctuations annuelles importantes dues à la petite taille des économies et à d'éventuelles faiblesses dans les données – les "autres pays développés", en particulier ceux situés en Océanie (comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande) et en Asie orientale (le Japon), ont été les principaux marchés d'exportation pendant une grande partie de la période de 1980 à 2000. Leur part de marché était d'environ 40 pour cent en 2000. L'importance de l'UE comme marché d'exportation a généralement diminué bien que l'UE ait absorbé la plus grande part des exportations totales du Pacifique – environ 40 pour cent – au milieu des années 80. Leur part en 2000 était d'un peu plus de 10 pour cent. Une proportion de plus en plus importante des exportations du Pacifique est destinée au groupe des pays en développement ; actuellement, leur part est de 20 pour cent et dépasse celle de l'UE. La quasi-totalité de ces exportations est absorbée par les "autres pays en développement", y compris les Etats du Pacifique mêmes, ainsi que les pays du Sud et du Sud-Est asiatique. Les parts de marché des Etats-Unis et du Canada sont restées relativement stables et n'ont pas dépassé 10 pour cent.

31. Ainsi, le commerce international avec les pays en développement en général et les partenaires régionaux en particulier a pris de plus en plus d'importance dans toutes les régions du Groupe des ACP, bien qu'à un degré différent suivant les régions. Le commerce intra-régional est particulièrement important pour la région des Caraïbes, où il représente 85 pour cent du total des exportations vers les pays en développement. Le commerce intra-africain représente également une part significative (40%) du commerce total des régions avec les pays en développement. Dans le cas du Pacifique, nous n'avons pu que supposer que leurs exportations vers les "autres" pays en développement sont surtout destinées à l'Asie orientale et au Sud-est asiatique, qui représentent ensemble la quasi-totalité des exportations totales du Pacifique vers les pays en développement. Le seul maillon apparemment faible dans le réseau des relations commerciales internationales des ACP est le commerce interrégional entre les pays des différentes régions ACP. En 2000, 2 pour cent seulement des exportations des Caraïbes étaient destinées à l'Afrique, dont l'Afrique du Nord ; environ 3 pour cent des exportations africaines étaient destinées aux Amériques, y compris l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale ; dans le cas du Pacifique, la part correspondante était de 0.1 pour cent pour l'Afrique et de 0.2 pour cent pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Par conséquent, le commerce interrégional entre Etats ACP représente le maillon le plus faible du réseau commercial des Etats ACP.

III. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

32. Les paragraphes 64 et 69 de la Déclaration adoptée par la Troisième Réunion des Ministres des ACP responsables du commerce (12 décembre 2000, Bruxelles, Belgique (ACP/61/093/00Rev.5)) demandait des mesures axées sur le renforcement de “l’importance et de la valeur de la coopération intra-ACP” et sur la “formation éventuelle d’une zone de libre-échange dans les ACP”, afin de répondre à la “marginalisation prolongée des pays ACP dans le commerce mondial” et à la “base faible d’exportation” des Etats ACP, tels que reconnus dans la Déclaration. Le renversement de la tendance actuelle vers une marginalisation des Etats ACP par l’amélioration des capacités de production et l’expansion des exportations, nécessiterait des changements politiques et de nouveaux programmes et stratégies de développement aux niveaux national, régional et multilatéral. Ces mesures devraient répondre aux problèmes relatifs aux contraintes de l’offre et aux obstacles entravant l’accès au marché en matière de demande. A cet égard, certaines suggestions éventuelles sont présentées ci-dessous et soumises à l’examen des Etats ACP.

1. Mesures à prendre au niveau national

33. La plupart des efforts visant à une expansion et au développement des exportations sont de la compétence des gouvernements nationaux. La politique nationale a un rôle particulièrement important à jouer dans l’amélioration des capacités humaines, institutionnelles et politiques dans les domaines suivants :⁹

- Négociations commerciales multilatérales et régionales, avec la résolution des problèmes commerciaux et notamment une amélioration du mécanisme de coordination nationale et une intégration des politiques et des négociations commerciales dans les stratégies générales de développement national.
- Renforcement des capacités de production et d’exportation par une diversification et une amélioration de la production des produits de base, qui restent importants pour la plupart des Etats ACP. Parallèlement, il est nécessaire de développer les exportations de produits de base et de services concurrentiels, et ce au moyen de politiques et de réglementations visant à l’amélioration de la structure des exportations et au passage à des produits dynamiques pour le marché et l’offre, présentant une plus grande valeur technologique et financière, en vue d’en retirer des recettes d’exportation à plus forte valeur ajoutée pour le pays.
- Environnement favorable au développement de la concurrence des entreprises, afin de leur permettre de se concurrencer efficacement du point de vue national, régional et international, dans des marchés de plus en plus ouverts et concurrentiels. Ceci implique le développement et la mise en oeuvre de stratégies d’exportation nationales porteuses, comprenant des programmes sectoriels.
- Développement d’un dispositif réglementaire administratif, institutionnel et concomitant, dans les marchés qui fonctionnent convenablement, y compris en ce qui concerne la protection des droits de propriété intellectuelle ; normes techniques, sanitaires et phytosanitaires modernes (y compris pour la pêche et les produits biologiques) ; politique et droit de la concurrence, en vue d’améliorer la capacité des entreprises à se concurrencer de manière réelle et efficace sur les marchés nationaux et internationaux et sur une base honnête et équitable ; législations de régularisation du commerce (anti-dumping, contrôles).

2. Mesures à prendre au niveau régional

34. Le commerce intrarégional prend de plus en plus d’importance dans les Etats ACP. C’est pourquoi il est extrêmement important de poursuivre la consolidation et l’approfondissement des accords commerciaux sous-régionaux existants, si l’on veut que les partenaires voisins dans la région bénéficient de meilleures opportunités d’accéder à des marchés d’exportation où la demande est très dynamique. Les accords commerciaux régionaux peuvent jouer un rôle dans la diversification des exportations et dans le développement des produits de base, ce qui permettrait aux Etats ACP de retirer réellement des recettes de leurs exportations de produits industriels et alimentaires transformés à plus forte valeur ajoutée, en particulier dans le cadre d’une production basée sur les investissements directs à l’étranger.¹⁰ Voici quelques points que les Etats ACP pourraient prendre en considération dans le cadre des accords commerciaux régionaux, comme la Communauté des Caraïbes, l’Accord

⁹ CNUCED, *Rapport sur le Commerce et le Développement*, 2002, *op. cit.*

¹⁰ CNUCED, *Rapport sur le Commerce et le Développement*, *op.cit.*

commercial des Iles du Pacifique, le CEDEAO, l'UEMOA, le CEMAC, le SADC, le COMESA et la Commission de l'océan Indien :

- L'inclusion immédiate et totale des produits d'exportation présentant un intérêt pour les Etats ACP - y compris les produits industriels et les produits alimentaires transformés - dans le cadre du démantèlement tarifaire réciproque prévu par l'accord commercial régional.
- Reconnaissant le fait que de nombreux accords commerciaux sont conclus avec des pays développés et qu'un effort similaire sera entrepris dans le contexte des négociations ACP-UE sur les nouveaux régimes commerciaux, il est indispensable de prévoir la souplesse et le traitement spécial et différencié que les Etats ACP ont demandés dans ces accords en ce qui concerne l'éventail des produits visés, la période transitoire, les mesures non-tarifaires et les règles d'origine.
- Inclusion dans les accords commerciaux régionaux du secteur des services d'exportation ayant une importance économique et un intérêt pour les Etats ACP, afin d'augmenter les exportations de services concurrentiels (tourisme, transport, services financiers et assurances, et "autres services"), et création d'un environnement politique national et régional offrant une structure économique efficace et à faible coût pour le développement du secteur privé. Parmi les secteurs de services particulièrement importants, il y aurait : les services d'infrastructure (énergie, communication et transport, construction), les services aux entreprises (informatique) et les services intermédiaires (services financiers et professionnels), les services audio-visuels, sanitaires, éducatifs, environnementaux, financiers et informatiques.
- Une coopération politique réglementaire, entre autres dans les domaines de la politique de concurrence, de la propriété intellectuelle, des normes sanitaires et techniques (y compris par le biais d'accords sur la reconnaissance mutuelle) et des mesures commerciales, afin de soutenir la promotion du commerce et le développement concurrentiel dans les capacités d'offre régionales. L'élaboration d'une politique de concurrence régionale se poursuit au sein de l'UDEAC et de l'UEMOA. Cette coopération régionale serait un moyen efficace de permettre aux Etats ACP de lutter efficacement contre les pratiques commerciales contraires aux règles de la concurrence, utilisées par certaines parties privées et en particulier par les monopoles offrant leurs services à l'étranger, et ce dans le cadre d'un meilleur accès au marché et aux IDE.
- Examen des implications d'une adhésion multiple aux accords commerciaux régionaux et d'une participation aux accords commerciaux régionaux plus larges, impliquant des pays développés et notamment la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), pour les Etats des Caraïbes, ou l'Accord du Pacifique pour un Rapprochement économique, pour les Etats ACP concernés et pour l'ensemble du Groupe des ACP, et examen de leurs futures relations commerciales avec l'UE.

35. En ce qui concerne la formation d'une zone de libre-échange unique à l'échelle des ACP, il faudrait examiner en détail sa faisabilité et son opportunité. Le commerce entre Etats ACP constitue le maillon le plus faible du commerce interrégional entre les différentes régions ACP, mais ceci pourrait être le reflet direct de certaines conditions économiques et matérielles qui entourent ce commerce, dont des coûts de transaction élevés, la taille réduite des économies et une spécialisation dans des produits d'exportation partiellement communs. C'est pourquoi un régime-cadre de coopération économique et de coordination politique à la mesure des ACP pourrait être une option utile et faisable, surtout au niveau de la représentation externe des intérêts de développement et de commerce communs des ACP dans les négociations commerciales régionales et multilatérales. Dans le cadre des négociations des nouveaux régimes commerciaux avec l'UE, par exemple, des propositions ont été faites en vue de conclure un accord entre les ACP et l'UE, pour que les approches nationales ou régionales dans les négociations ne viennent pas saper la solidarité du groupe et la position de négociation des Etats ACP vis-à-vis de l'UE.

3. Mesures à prendre au niveau multilatéral

36. Au niveau multilatéral, les Etats ACP doivent s'engager activement et anticipativement dans le contexte des négociations multilatérales conformes au programme de travail de Doha, adopté par la Quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), et des négociations qui seront entamées en septembre 2002 entre les Etats ACP et l'UE, dans le cadre de l'Accord de Partenariat UE-ACP. Dans ces négociations, il est nécessaire de poursuivre des politiques propices à l'expansion du commerce des ACP dans les principaux marchés des pays développés, en particulier afin d'assurer aux produits et surtout aux services,

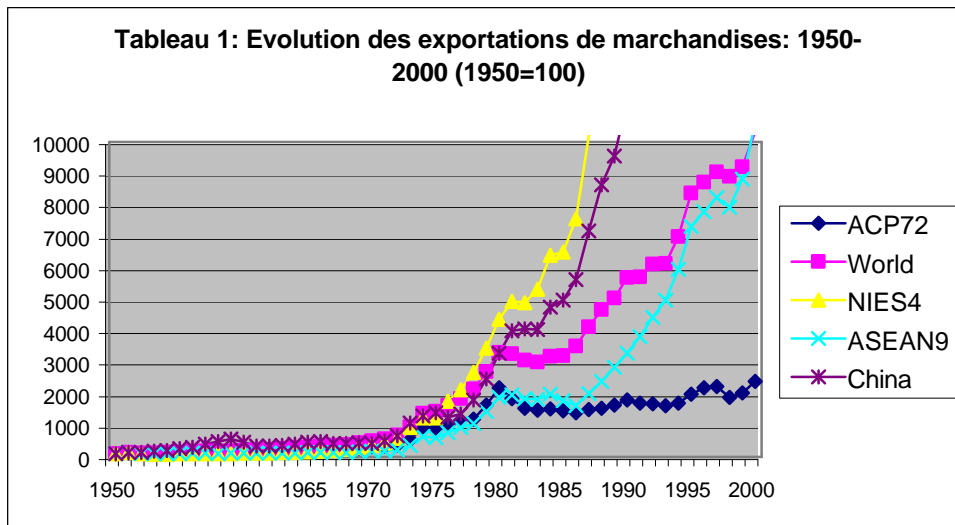
des conditions d'accès au marché prévisibles, sûres et significatives d'un point de vue commercial. Il est aussi nécessaire de négocier des ajustements structurels significatifs dans les marchés des pays développés, afin de promouvoir le commerce équitable. L'ordre du jour des négociations permettra également de répondre aux contraintes relatives aux capacités d'offre, et les Etats ACP devraient chercher à identifier ces problèmes et les soulever au moment des négociations.

37. Voici quelques-unes des questions que les Etats ACP pourraient souhaiter voir traiter de manière cohérente au cours des négociations :

- Réduction en vertu du régime de la nation la plus favorisée (NPF) et consolidation des tarifs sur les produits d'exportation qui intéressent les Etats ACP.
- Evaluation des scénarii de négociation des réductions tarifaires industrielles et agricoles, sur la base d'outils de simulation commerciale.
- Réponse à l'érosion des préférences dans le contexte des réductions tarifaires NPF, en vue de développer la compétitivité des secteurs qui bénéficient de préférences. Ces mesures pourraient comprendre des mesures de compensation fiscale, des investissements anticipatoires dans les Etats ACP, le soutien du développement technologique et du transfert technologique, le développement des transports et des équipements normalisés afin de réduire les coûts.
- Poursuite de l'utilisation effective des préférences commerciales existantes grâce à des mesures relatives aux règles d'origine et aux normes des produits techniques, et poursuite de la consolidation des préférences accordées aux pays moins avancés (PMA), notamment par la consolidation des préférences.
- Définition des approches des ACP permettant la mise en œuvre d'un traitement spécial et différencié au sein de l'OMC, qui constituerait un principe-clé, en particulier dans tous les domaines concernés par les négociations commerciales et les programmes de travail conformes à la Déclaration de Doha, y compris en ce qui concerne les questions relatives à Singapour et les groupes de travail sur le commerce, la dette et les finances et sur le transfert technologique. La question des négociations des règles de l'OMC, en ce qui concerne les accords commerciaux régionaux, est d'une importance particulière et significative pour les Etats ACP, étant donné que les résultats fixeraient des limites qui permettraient d'évaluer si les nouveaux régimes commerciaux ACP-UE sont compatibles avec les règles de l'OMC.
- Examen technique et élaboration des positions de négociation des ACP sur l'agriculture et les services, conformément au Programme de Travail de Doha :
 - Agriculture : réductions substantielles des tarifs consolidés, en particulier les crêtes tarifaires et l'escalade tarifaire dans les marchés des pays développés ; suppression des mesures de sauvegarde spéciales dans les pays développés ; suppression des subsides à l'exportation ; création d'une "boîte de développement" ; et traitement spécifique et opérationnel, spécial et différencié ;
 - Services : renforcement des dispositions de l'Article XIX:2 de l'Accord général sur le Commerce des services (GATS) portant sur les conditions d'accès aux marchés des pays en développement ; maintien d'un espace politique adéquat conforme aux règles du GATS ; poursuite de la libéralisation du mouvement des personnes physiques (mode 4) sur une base sectorielle ; et évaluation indépendante de la qualité des données sur le commerce des services.
- Examen des effets des mesures environnementales sur les conditions d'accès au marché des produits d'exportation présentant un intérêt pour les Etats ACP, et interface entre l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle liés au commerce (TRIPS) et la Convention sur la Biodiversité (CBD), y compris la protection des connaissances traditionnelles dans le cadre de l'évaluation de l'Accord TRIPS.
- Définition de l'approche des ACP sur les "questions de Singapour" et de la manière dont ils pourraient être traités au mieux au sein de l'OMC, dans les négociations ACP-UE et dans le cadre des négociations sous-régionales ou régionales :

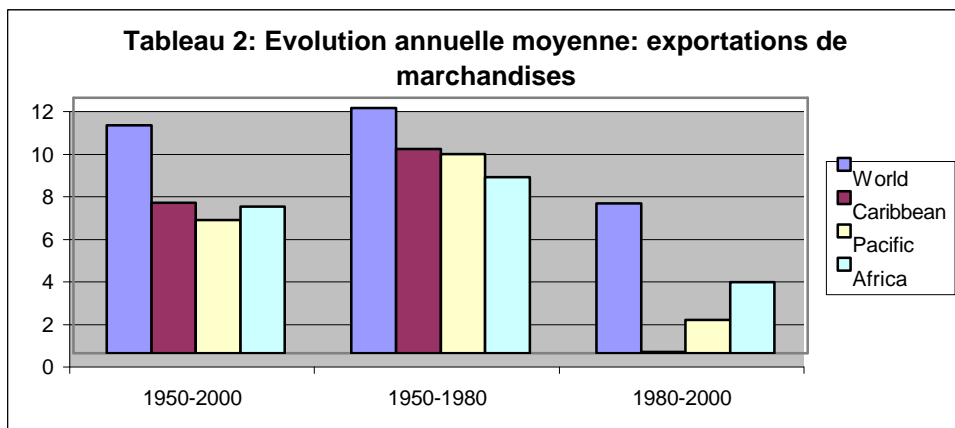
- Politique de concurrence : identification des pratiques transfrontalières contraires aux règles de la concurrence, pratiquées surtout par les entreprises multinationales et qui freinent les exportations de biens et de services des Etats ACP ;
 - Investissement : définition des limites dans lesquelles les pays en développement, y compris les Etats ACP, sont autorisés à imposer des conditions en ce qui concerne les investissements directs à l'étranger (IDE) effectués dans leur pays et le soutien des investissements des firmes nationales ;
- Définition de l'approche des ACP vis-à-vis des programmes de travail relatifs aux économies de petite taille ; commerce, dette et finances ; et commerce et transfert technologique.
 - Recherche d'une souplesse dans le processus d'adhésion à l'OMC des pays moins développés (y compris le Samoa, le Soudan).
 - Développement d'approches cohérentes au niveau des ACP et au sein de chaque région ACP, afin de mener les négociations dans le contexte des négociations ACP-UE et des négociations et du programme de travail de Doha. A cet égard, les Etats ACP pourraient envisager de créer ou de renforcer (là où ils existent) les bureaux nationaux de négociation commerciale, en leur procurant des ressources adéquates et une autonomie politique appropriée (par exemple, en les plaçant sous la direction d'un très haut fonctionnaire ou Ministre). De même, le développement de mécanismes institutionnels nationaux pour promouvoir les consultations entre les différentes parties prenantes du gouvernement, du secteur privé, du monde académique et de la société civile (y compris les médias) est essentiel pour que les résultats des négociations commerciales soient acceptés dans les circonscriptions nationales. Au niveau des ACP, on pourrait envisager de faire du Secrétariat des ACP un organe de négociation pour le Groupe des Etats ACP, en ce qui concerne les négociations avec l'UE.

ANNEXE



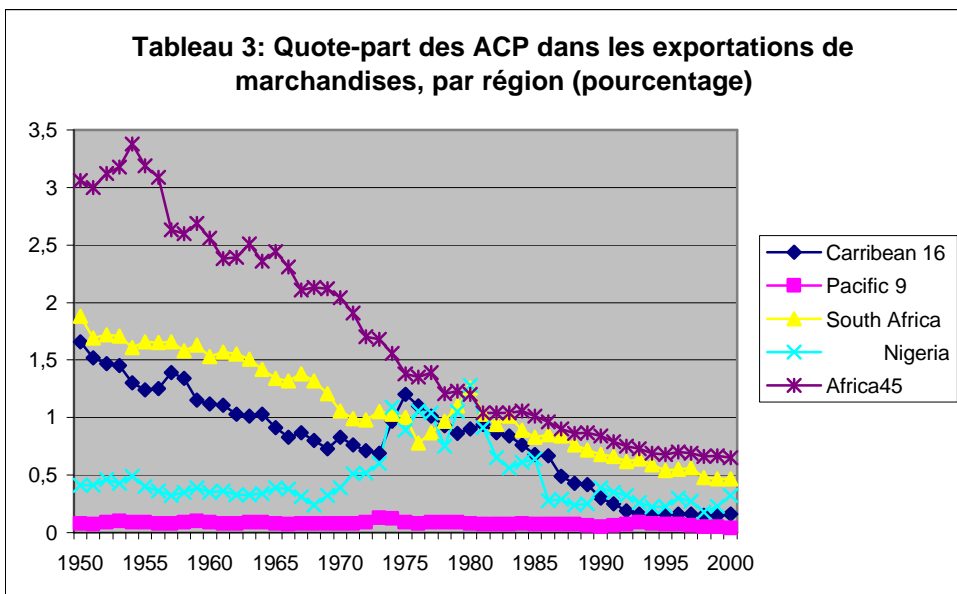
Légende:

- ACP72
- Monde
- PNI54
- ANASE9
- Chine

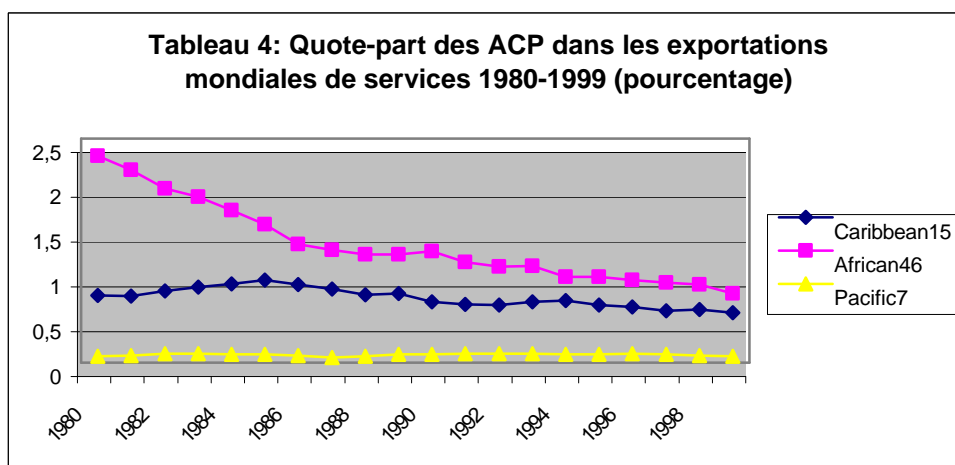


Légende:

- Monde
- Etats des Caraïbes
- Etats du Pacifique
- Etats africains

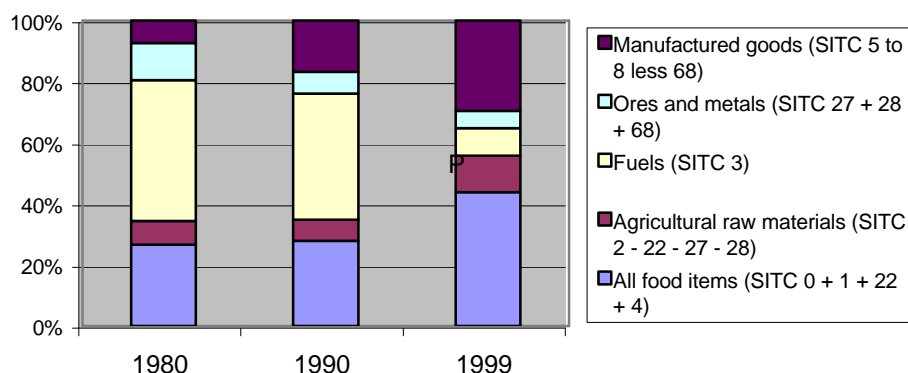


Légende:
 Etats des Caraïbes
 Etats du Pacifique
 Afrique du Sud
 Nigeria
 Etats africains45



Légende:
 Etats des Caraïbes
 Etats africains46
 Etats du Pacifique

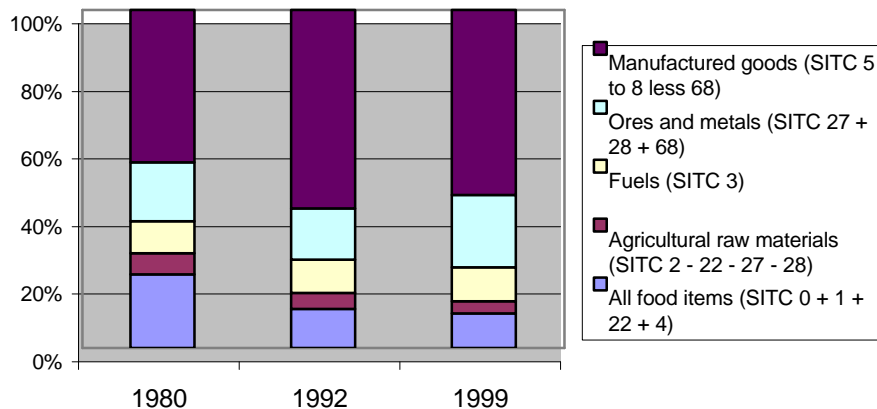
Tableau 5: Composition des exportations de marchandises par produit: Etats africains



Légende:

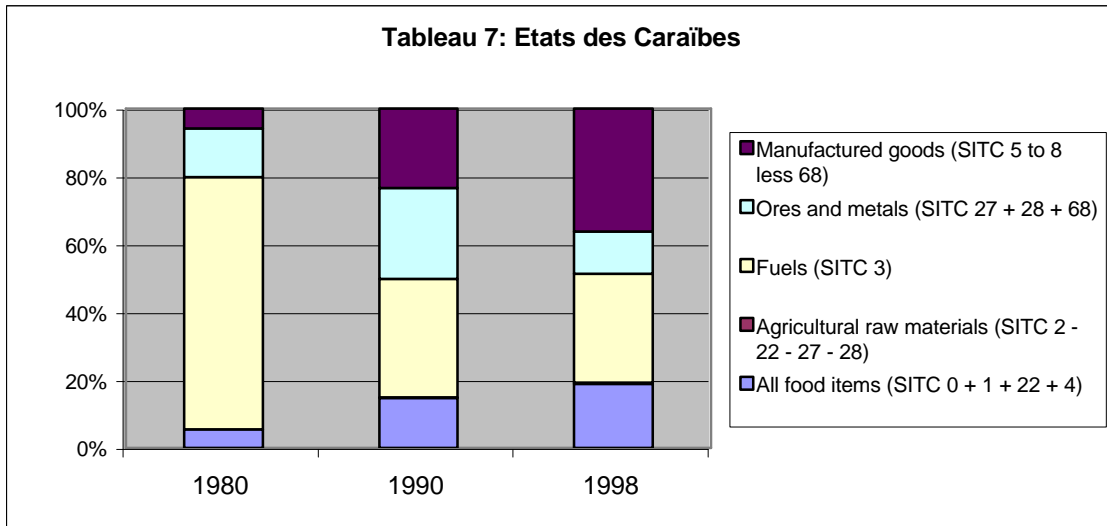
- Produits manufacturés (CTCI 5 à 8, moins 68)**
- Minerais et métaux (CTCI 27 + 28 + 68)**
- Carburants (CTCI 3)**
- Matières Premières Agriculture (CTCI 2-22-27-28)**
- Tous les produits alimentaires (CTCI 0 + 1 + 22 + 4)**

Tableau 6: Afrique du Sud



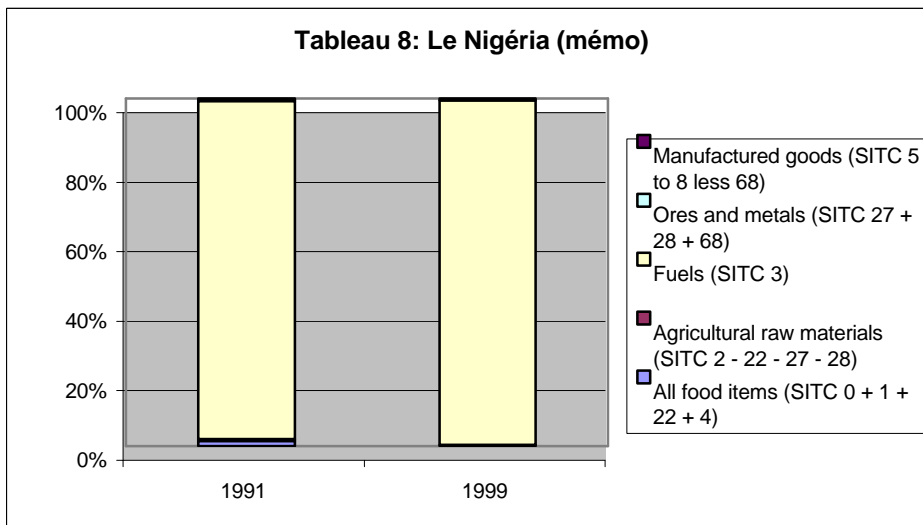
Légende:

- Produits manufacturés (CTCI 5 à 8 moins 68)**
- Minerais et métaux (CTCI 27 + 28 + 68)**
- Carburants (CTCI 3)**
- Matières Premières Agriculture (CTCI 2 - 22 - 27 - 28)**
- Tous les produits alimentaires (CTCI 0 + 1 + 22 + 4)**



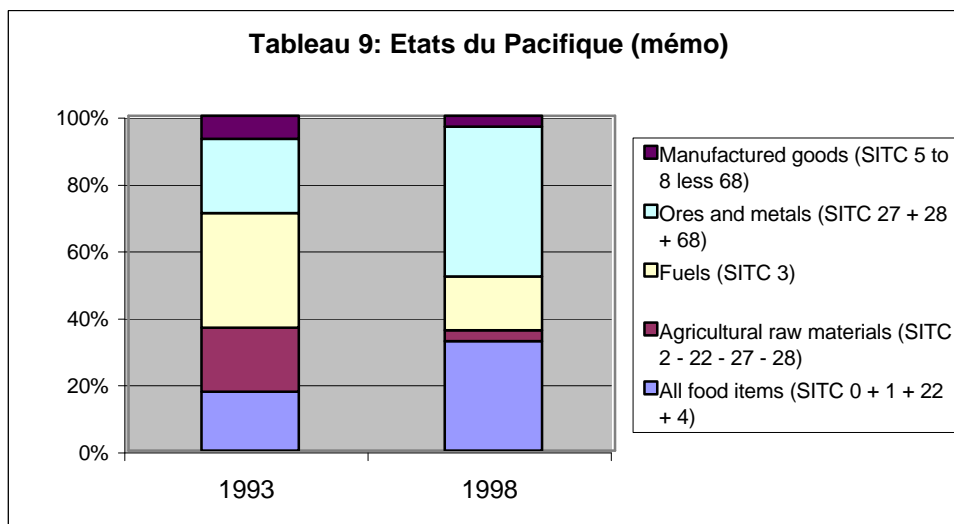
Légende :

- Produits manufacturés (CTCI 5 à 8 moins 68)**
- Minéraux et métaux (CTCI 27 + 28 + 68)**
- Carburants (CTCI 3)**
- Matières Premières Agriculture (CTCI 2 – 22 – 27 – 28)**
- Tous les produits alimentaires (CTCI 0 + 1 + 22 + 4)**



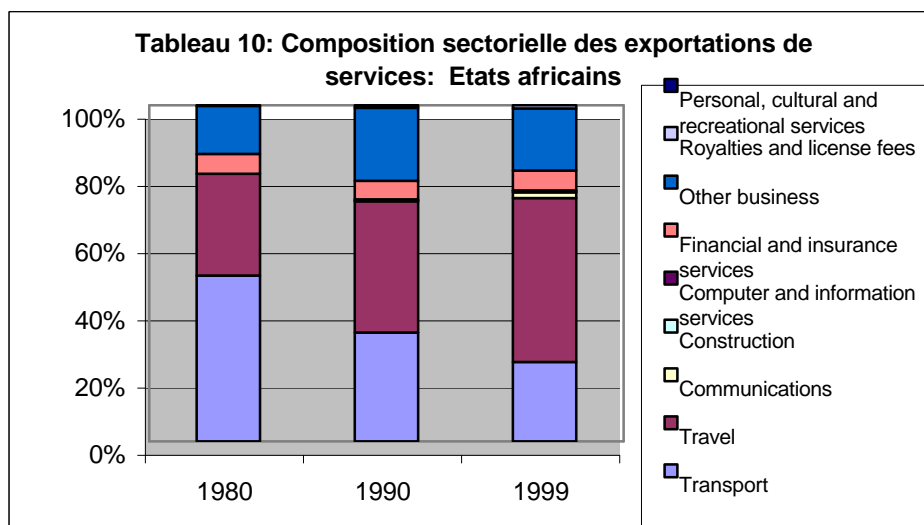
Légende :

- Produits manufacturés (CTCI 5 à 8 moins 68)**
- Minéraux et métaux (CTCI 27 + 28 + 68)**
- Carburants (CTCI 3)**
- Matières premières Agriculture (CTCI 2 – 22 – 27 – 28)**
- Tous les produits alimentaires (CTCI 0 + 1 + 22 + 4)**



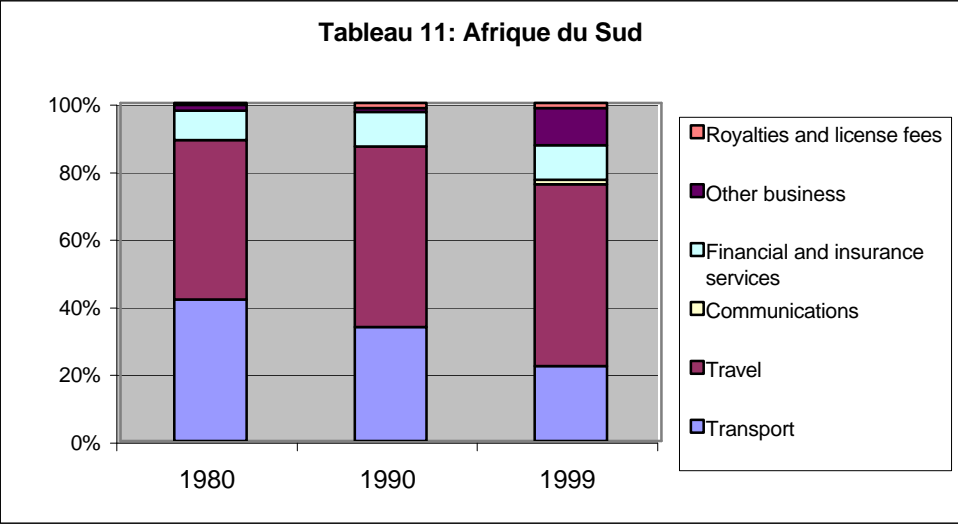
Légende :

- Produits manufacturés (CTCI 5 à 8 moins 68)**
- Minéraux et métaux (CTCI 27 + 28 + 68)**
- Carburants (CTCI 3)**
- Matières Premières Agriculture (CTCI 2 – 22 – 27 – 28)**
- Tous les produits alimentaires (CTCI 0 + 1 + 22 + 4)**



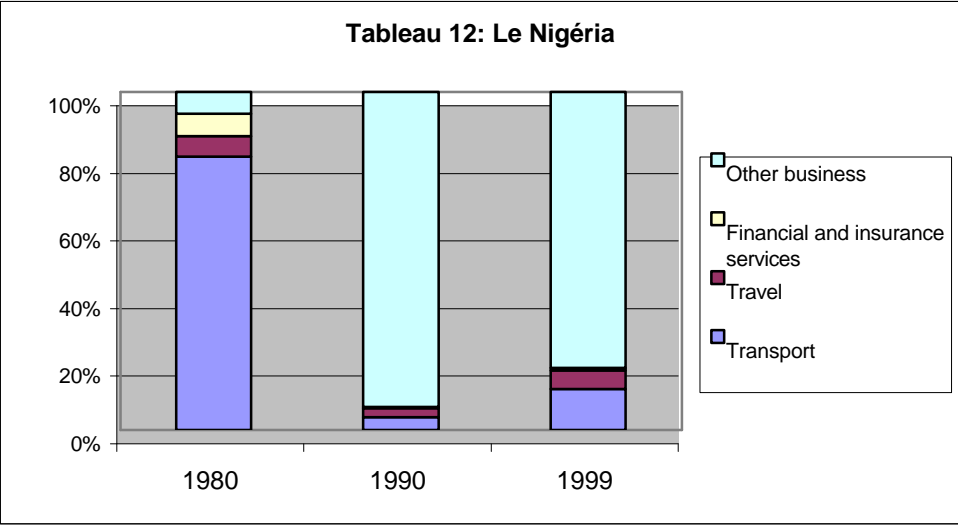
Légende:

- Services personnels, culturels, sports et loisirs**
- Redevances et droits d'exploitation de licences**
- Autres activités commerciales**
- Services financiers et assurances**
- Services informatiques**
- Construction**
- Communications**
- Voyages**
- Transports**



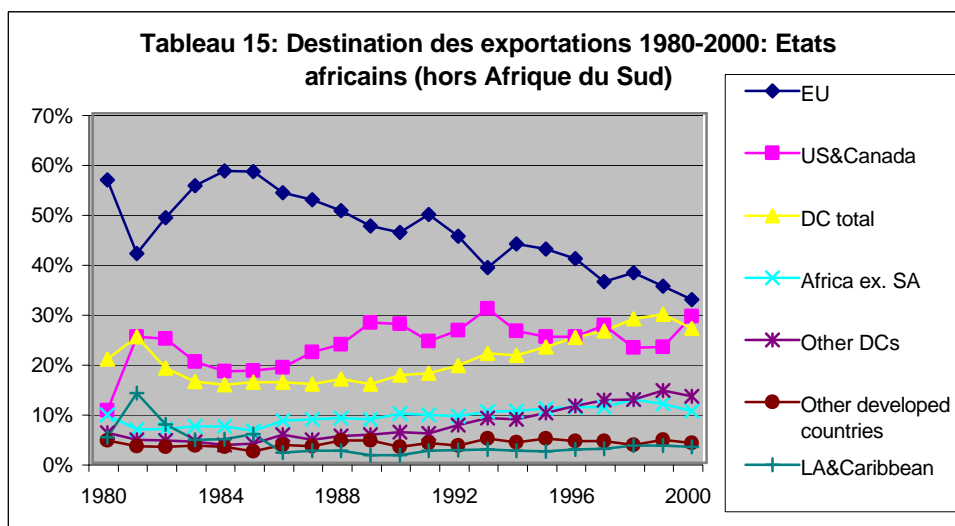
Légende:

- Redevances et droits d'exploitation de licences
- Autres activités commerciales
- Services financiers et assurances
- Communications
- Voyages
- Transports



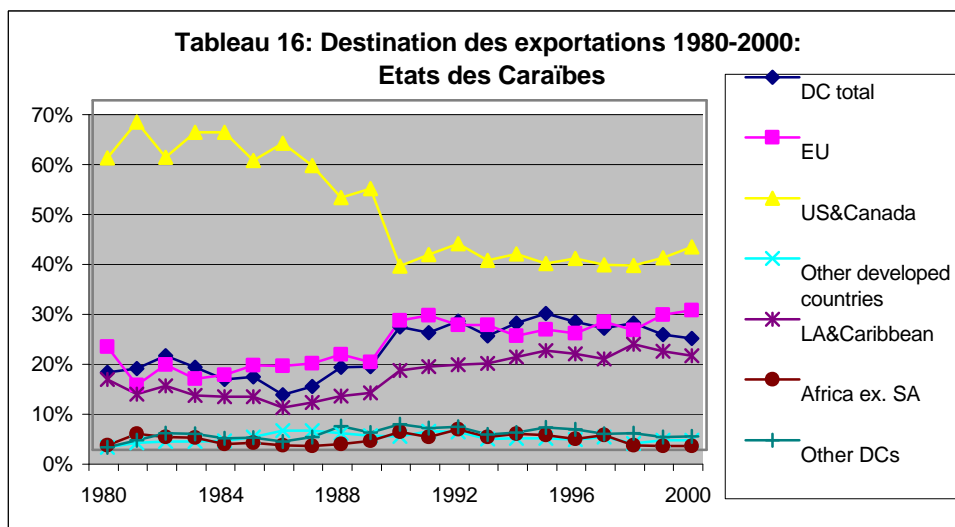
Légende:

- Autres activités commerciales
- Services financiers et assurances
- Voyages
- Transports



Légende:

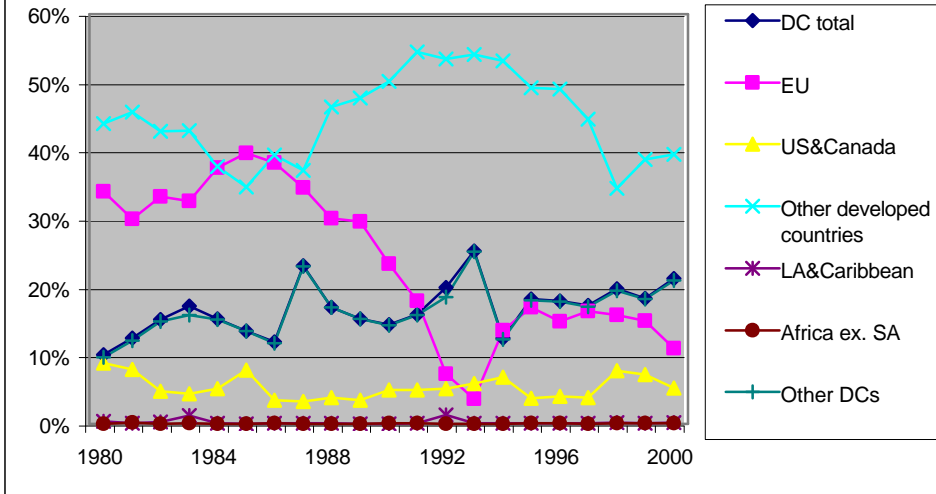
- UE**
- USA & Canada**
- Total pays en développement**
- Etats africains hors Afrique du Sud**
- Autres pays en développement**
- Autres pays industrialisés**
- Etats d'Amérique latine et des Caraïbes**



Légende:

- Total pays en développement**
- UE**
- USA & Canada**
- Autres pays industrialisés**
- Etats d'Amérique latine et des Caraïbes**
- Etats africains hors Afrique du Sud**
- Autres pays en développement**

Tableau 17: Destination des exportations 1980-2000: Etats du Pacifique



Légende:

- Total pays en développement**
- UE**
- USA & Canada**
- Autres pays industrialisés**
- Etats d'Amérique latine et des Caraïbes**
- Etats africains hors Afrique du Sud**
- Autres pays en développement**